



CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

Rapport de la commission de Gestion Exercice 2017

Gimel, le 13 juin 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion, composée de :

John Reymond, président
Pascal Ciaburri
Thierry Moix
Déborah Bignens
Doris Christen, rapporteur
Sandra Delafontaine (suppléante)
Jean-Marie Renaud (suppléant)

s'est réunie à 15 reprises pour examiner les comptes ainsi que la gestion de la commune pour l'exercice 2017, dont deux rencontres avec la Municipalité et la Boursière communale. De même, elle a visité le site de Tridel le 11 juin 2018 accompagné de Mme la Syndique Sylvie Judas et de Madame la municipale Anne-Laurence Berger.

En vertu du mandat qui lui a été confié et en application des articles 91ss du règlement du Conseil Communal, la commission a procédé à l'examen de la gestion ainsi que des comptes 2017.

Introduction

L'exactitude de la comptabilité est attestée par le bureau fiduciaire CoFiRev Sàrl à Bière.

La commission a eu à sa disposition toutes les pièces justificatives, documents comptables et rapports nécessaires à son fonctionnement. Elle souligne néanmoins que son travail fut altéré par des délais non respectés dans la remise de certains documents. La commission a procédé à l'examen des comptes par comparaison entre montants budgétés et effectifs, ainsi que par pointages. Nous avons également vérifié les postes du bilan, les investissements et les préavis.

De plus, le fonctionnement de la déchetterie, ainsi que la stratégie des investissements de l'éclairage public ont été étudiés.

Par souci de clarté, les montants sont indiqués sans les centimes.

Plusieurs préavis, votés précédemment, ont eu des incidences sur l'exercice 2017, à savoir :

N° 04-2012 « Extension du réseau du gaz et du télé-réseau SEFA Bauloz »

Ce préavis est presque terminé car la commune a obtenu les procurations nécessaires à l'établissement des servitudes. Les actes authentiques sont en cours d'inscription au Registre Foncier. Dès réception, la Municipalité calculera les indemnités dues.

N° 01-2015 « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude »

Un montant de Fr. 33'189.- a été dépensé pour un montant cumulé de Fr. 421'763.-. Il a été budgétisé à Fr. 805'000. Il reste un solde disponible de Fr. 383'237.-.

N° 03-2015 « Demande de Crédit-Equipements adduction d'eau et de gaz- Quartier Closez-à-l'Orbannaz / Détournement du collecteur EC PGEE520 – Avenue de la Rosière »

Le montant total des dépenses cumulées s'élève au 31.12.2016 à Fr. 246'305.-, pour un budget de Fr. 230'000.- ; soit un dépassement de Fr. 16'305.-. Nous constatons un amortissement extraordinaire de Fr. 119'107.- en 2017 sur l'adduction du gaz. Ce préavis est terminé.

N° 01-2016 « Réfection de la route de Bauloz »

Le montant dépensé au 31.12.2017 se monte à Fr. 307'033.-, pour un crédit de Fr. 307'600.-. Le solde au 31.12.2017 est de Fr. 309'332.-, soit un dépassement de Fr. 1'732.-. Ce préavis est en cours de bouclage.

N° 03-2016 « Réseau du gaz, route de Longirod »

Le montant dépensé en 2017 se monte à Fr. 45'585.-. Le montant total des dépenses cumulées s'élève au 31.12.2017 à Fr. 121'014.-, pour un budget de Fr. 155'000.-. Il reste un solde disponible de Fr. 33'985.-. Ce préavis est en cours de bouclage.

N° 07-2016 « Crédit d'étude – bâtiment scolaire »

Le montant total des dépenses s'élève à fin 2017 à Fr. 351'753.-, pour un budget de Fr. 250'000.-.

Ce dépassement est dû à diverses factures directement liées à la construction du collège. En raison du peu de temps à disposition entre le préavis de la construction, adopté lors du conseil communal du 22 juin 2017 et la date de remise des clés du bâtiment, la municipalité a décidé d'anticiper certaines dépenses liées à cette construction.

Les décisions de la Municipalité sont compréhensibles, liées à l'urgence de la situation, toutefois, nous relevons que l'organe délibérant aurait dû être consulté pour cette dépense.

N° 05-2017 « Autorisation de travaux - Réfection de la Grand 'Rue »

Un montant de Fr. 2'500'00.- a été alloué, subventions cantonales non déduites. Le montant dépensé au 31.12.2017 se monte à Fr. 41'040.-. Ce préavis est en cours.

N° 02-2017 « Vestiaires abris PC – projet d'assainissement »

Un montant de Fr. 246'000.- a été alloué.

Les travaux n'ayant pas débutés en 2017, par conséquent, aucun montant n'a été dépensé en 2017.

Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2017 boucle sur un excédent de charges de Fr. 189'159, en regard du budget qui prévoyait une perte de Fr. 278'471.

La marge d'autofinancement, qui indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière, est en augmentation et s'élève à Fr. 885'708 alors qu'elle se situait à Fr. 1'344'625 l'an dernier.

L'endettement net* de la commune s'élève à Fr. 11'355'319, ce qui représente Fr. 5'632/hab. (base 31.12.2017 : 2'016 habitants) qui représente une augmentation de 10,75%, par rapport à l'année précédente.

- Contrairement à la Municipalité, notre calcul de la dette ne prend en considération que les engagements financiers et les dettes bancaires, ainsi que les disponibilités. Ce calcul exclut le compte 9123 « Terrains et Bâtiments du patrimoine financier. »

Administration générale

En comparaison du budget, les charges en 2017 sont légèrement inférieures.

Ce poste est conforme au budget et n'appelle pas de commentaires particuliers.

Finances

Bien qu'une charge d'environ Fr. 88'500.- relative au fond de péréquation des années précédentes ne figurait pas au budget, ce dicastère présente tout de même une hausse de revenus de Fr. 343'170.- par rapport au budget. Telle qu'en 2016, cette variation s'explique par une augmentation des recettes fiscales (personnes physiques et successions).

Les frais de contentieux ont presque doublé par rapport au budget (Fr. 6000.- à Fr. 10'900.-). Les contentieux sont gérés par l'Etat, il est donc difficile de budgéter ce type de dépense. Il est à noter que les contribuables de Gimel sont en principe de bons payeurs.

Les défalcatons, qui sont opérées après réception de l'acte de défaut de biens, ont augmenté de Fr. 11'400.-, le montant est assez variable suivant les années. Les actes de défaut de biens sont régulièrement relancés par l'Etat et la commune récupère parfois des impôts après défalcation.

Domaines et bâtiments

Forêts

Nous constatons une augmentation des charges à hauteur de Fr. 162'600.- par rapport à celles prévues. Les travaux de débardage et les frais liés au groupement forestier de la Saubrette sont la source principale de cette augmentation.

Au vu de l'arrivée précipitée de la neige, les bois coupés n'ont pas pu être extraits. Les frais de débardage ont par conséquent été payés en 2017 alors que les revenus y relatifs seront encaissés en 2018. Enfin, la diminution du taux de TVA au 1^{er} janvier 2018 a incité les prestataires à facturer leurs travaux en 2017.

Une partie de la perte liée aux forêts pourrait être prise en charge par l'Etat au travers des dépenses thématiques de 2018.

L'augmentation des frais liés au groupement forestier pour un montant de Fr. 67'811.- est due au fait que le groupement forestier du Signal a été absorbé par le groupement de la Saubrette.

Hôtel Restaurant de l'Union

Nous avons constaté que les frais liés au chauffage ainsi qu'à l'électricité de l'Union s'élèvent à Fr. 38'447.- ce qui représente le double du montant budgété, à savoir Fr. 20'000.-. L'Hôtel de l'Union participe à ces frais de chauffage pour un montant de Fr. 13'733.20, soit une différence de Fr. 24'714.- à la charge de la commune.

Cet écart s'explique par un geste de la Municipalité qui se traduit par les points suivants :

- une baisse de la participation aux charges du restaurateur par la facturation à prix coûtant des frais de chauffage
- une répartition des charges en fonction du volume utilisé par le restaurateur. Ce dernier bénéficie d'une réduction d'un tiers du volume du bâtiment qui ne serait pas utilisé. Toutefois, nous notons que selon la communication de la Municipalité, le locataire aurait aménagé des chambres sans en aviser la commune. Cette répartition est-elle toujours d'actualité ?

Travaux

Nous avons constaté une différence de charges du chapitre « travaux » de Fr. 50'670.- supérieure au budget. Les frais de déneigement élevés s'expliquent en partie par d'importantes chutes de neige au début et à la fin 2017, mais également par la sous-traitance de l'entretien des routes suite à des absences de personnel.

Toujours dans ce contexte, la diminution de la TVA a également joué son rôle dans l'augmentation des charges par la rapidité de la facturation des prestataires.

Plusieurs réparations relatives au matériel ont également dû être effectuées.

Toutefois les produits ont eux aussi augmenté de Fr. 65'920.-. Cette augmentation est expliquée en partie par les indemnités perçues pour un employé communal ainsi que par l'augmentation des revenus concernant les taxes d'introduction, raccordement et épuration.

Par conséquent, nous notons une grande variation entre les produits et charges réelles et budgétées. Néanmoins, cela impacte peu le résultat (amélioration du résultat 2017 par rapport au budget de Fr. 15'248.-).

Réseau d'égouts et d'épuration

Les coûts d'élimination sont relativement élevés à cause de la qualité des boues. Nos installations étant vieillissantes, elles ne permettent pas d'atteindre la qualité attendue sans traitements et ceux-ci sont onéreux. A noter que la commune est dans l'attente du projet de la STEP intercommunale d'Allaman qui sera déterminant pour l'avenir de notre STEP.

Closez Orbannaz

La convention entre la commune et le syndicat AF relative à la finition des travaux d'équipement des terrains à bâtir prévoit que les ouvrages passent en main de la commune de Gimel, en disposition de la Loi sur les améliorations foncières (LAF) du 26 octobre 2017.

La Municipalité de Gimel a accepté de terminer certains ouvrages en lieu et place du Syndicat AF moyennant un versement Fr. 33'000.-. Ces travaux seront exécutés par la commune selon l'avancement des travaux mais au plus tard le 31 décembre 2022.

Instruction publique et cultes

Les charges sont supérieures aux prévisions pour un montant de Fr. 77'660.-. Cette différence est principalement due à l'augmentation de la participation auprès de l'ASSAGIE pour l'enseignement primaire et secondaire. Il est en effet difficile de provisionner les montants exacts y relatifs car le nombre d'élèves et d'habitants fluctue parfois fortement.

Le coût par élève pour notre commune pour l'exercice 2017 se monte à Fr. 4'806.15 alors qu'il s'élevait à Fr. 4'668.- en 2016.

Sécurité sociale

Pour ce dicastère, l'augmentation des charges par rapport au budget de Fr. 142'402.- provient des frais liés au décompte final de la facture sociale 2016 pour un montant de Fr. 163'154.05 à payer au Canton qui n'était pas budgété.

Services industriels

Bien que les charges aient augmenté de Fr. 70'750.-, les revenus ont également augmenté de Fr. 147'060.- (augmentation des ventes et taxes d'eau ainsi que la vente de gaz) pour ainsi obtenir une augmentation du résultat de Fr. 76'300.- par rapport au budget. L'augmentation des charges provient essentiellement de l'amortissement supplémentaire du patrimoine administratif de Fr. 114'670. La commune a procédé au remplacement et à l'installation de nouveaux candélabres ce qui explique également une partie de l'augmentation des charges.

Etude de la Cogest durant l'année

Déchetterie

La Commission a étudié de manière approfondie le fonctionnement de la déchetterie. Nous remercions les Municipaux Madame Anne-Laurence Berger, Monsieur Philippe Rezzonico et Madame la Boursière Pascale Ducret d'avoir répondu à nos questions de manière transparente et ouverte.

Notre étude et nos questions se sont orientées sur différents points : processus général du traitement des déchets, transporteurs, éventuels concurrents, autres systèmes de récoltes des déchets, et revue des différents prestataires.

Déchets verts

Nous avons constaté un coût de location pour une benne jaune destinée au gazon, qui n'est pas utilisée. Cette dernière sera utilisée pour la première fois en 2018 car les gazons doivent être séparés des autres déchets verts, sous peine d'amende pour la Commune. Il a été décidé de la rendre accessible afin d'inciter les gens d'y vider leur gazon. Ceci sera à l'essai pendant une année pour voir le résultat.

Broyeur

Une étude pour un broyeur dans le but de réduire le nombre de transports de déchets encombrants est actuellement en cours. Un calcul comparatif entre le compactage, une solution de broyage et la solution actuelle va être effectuée par la Municipalité.

Etude sur la valorisation des plastiques

Aucune valorisation n'est faite, la Sadec ne propose rien dans ce sens. A l'heure actuelle, une benne à cet effet augmenterait les coûts car elle engendrerait un transport supplémentaire.

Système de Molok

Ce système a été étudié. La Municipalité estime que le coût est assez exorbitant et l'emplacement difficile à trouver.

Système au poids

Ce système a été abandonné car estimé trop cher.

Taxe ordures pour les entreprises

Le calcul se fait sur estimation du volume par l'entreprise elle-même. Un contrôle est effectué par le personnel de la déchetterie. Les sacs noirs sont interdits, les entreprises doivent amener des sacs transparents. Certaines entreprises qui avaient trop de volume ne peuvent plus déposer leurs déchets.

Le calcul de la taxe entreprise devrait peut-être être reconsidérée au vu du risque d'abus.

Nous relevons une baisse des coûts par rapport aux années précédentes même avec l'augmentation de la population. Nous félicitons Madame Anne-Laurence Berger et les employés de la déchetterie pour leurs différentes opérations de sensibilisation auprès de la population pas toujours réceptive, et relevons la bonne gestion de ce dicastère.

Visite de Tridel

Dans ce contexte et pour clôturer notre étude sur le sujet, la Commission a souhaité visiter la société Tridel. Nous nous sommes rendus à Lausanne accompagnés de Mme la Syndique, Sylvie Judas et de Mme la Municipale, Anne-Laurence Berger en date du 11 juin 2018. Cette visite fut très instructive et intéressante. Elle nous a apporté une bonne vision sur l'entier de la chaîne du traitement des déchets, de leur réception à leur transformation en énergie. A titre de comparaison, une fois transformé en énergie, les déchets ménagers et encombrants des habitants de Gimel permettraient de chauffer une quarantaine de personnes et de fournir de l'électricité pour près de cinquante de personnes.

Eclairage Public

L'éclairage public faisant partie d'un des points de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, la commission a trouvé opportun de s'y intéresser.

Après consultation auprès de la Municipalité, nous constatons que certains nouveaux quartiers sont déjà équipés avec des nouvelles technologies favorables à des économies d'énergie ainsi qu'à une diminution de la pollution lumineuse.

Toutefois, une étude est en cours pour le renouvellement complet du parc de l'éclairage public. Par conséquent et compte tenu que le sujet énergétique est une des pierres d'achoppement du Canton et de la Confédération, nous notons que ce point pourra faire l'objet d'une étude dans les années à venir.

Remerciements

Les membres de la commission de gestion tiennent à remercier la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Pascale Ducret, pour leur disponibilité, la clarté de leurs explications, et l'excellent travail accompli au cours de l'année 2017.

De plus, nous tenons à souligner la qualité des échanges lors de nos rencontres avec la Municipalité.

Nos remerciements vont également à l'ensemble du personnel qui œuvre chaque jour au bon fonctionnement de la commune.

Conclusion

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2017,
2. d'adopter les comptes tels que présentés,
3. d'en donner décharge à la boursière,
4. d'en donner décharge à la Municipalité,
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Pour la commission de gestion :

John Reymond, président



Doris Christen, rapporteur



Déborah Bignens



Thierry Moix



Pascal Ciaburri



Sandra Delafontaine



Jean-Marie Renaud

